

Formation Métiers & Services Taxi
l'école du taxi (agrément n°2011.01)

n° déclaration d'existence 82 74 02598 74
745, route de Charny
74800 ETEAUX
Pierre CUNIT 07 86 13 07 32

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE TAXI – version 15/03/2023

Cette formation se déroulera au siège de ***l'école du taxi*** – 745, route de Charny 74800 ETEAUX, de **8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

Modalités d'accès :

- cette session de formation continue d'une durée totale de **14 heures** se déroule en présentiel sur deux journées de 7 heures.
- la formation est accessible aux personnes en situation de handicap
- le tarif de participation est communiqué sur devis.

Prérequis : elle s'adresse aux conducteurs-trices de taxi titulaires d'une carte professionnelle.

Objectif : le bénéficiaire sera en mesure à l'issue de la session d'appréhender en connaissance de causes les droits et devoirs liés à son activité professionnelle.

Le programme détaillé est le suivant (selon prescriptions de **l'arrêté national du 11/08/2017**, pris en application art R 3120-8-2 du Code des Transports) :

1. Droit du Transport Public Particulier de Personnes (3,5 heures)

2. Réglementation spécifique à l'activité taxi (3,5 heures)

3. Sécurité routière (3,5 heures)

rappel des délits, des contraventions, excès de vitesse, radars, sanctions, alcoolémie etc – ***L'introduction à ce thème constituera en un test de connaissance type QCM.***

4. **Prévention et secours civiques ou Connaissance de la langue anglaise** (3,5 heures)

Les supports de formation utilisés sont variés (QCM numériques ou papier, test audio/vidéo...). **La méthode pédagogique pratiquée est participative.**

Une « ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE » sera remise au stagiaire à l'issue de ces deux journées de formation sous réserve de sa participation effective à la totalité des modules dispensés. Des feuilles d'émargement à la demi-journée seront signées par le-la stagiaire